

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
D'INTERDICTION DE CIRCULATION
rue Berthe Morizot et chemin des Sotteries
N° 2024 – TEMP 146**

Le maire de la commune de JUZIERS

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Générales des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-4,
Vu le plan neige verglas qui est passé en alerte orange à compter du 21 novembre 2024 pour l'Île de France,
Vu l'intérêt général,

Considérant que par temps de neige ou verglas, des mesures spéciales doivent être prises rue Berthe Morizot et chemin des Sotteries à JUZIERS pour garantir la sécurité de circulation des véhicules motorisés,

ARRETE :

Article 1 – Circulation interdite

La circulation de tous les véhicules terrestres à moteur est interdite rue Berthe Morizot et chemin des Sotteries à JUZIERS en raison de la présence de neige ou verglas de ce jour jusqu'à la fin des intempéries.

Article 2 - Signalisation

Une signalisation sera installée aux entrées de rue précisant cette interdiction complétée par des panneaux de type B1 par les services techniques de la commune.

Article 3 – Le commissariat de police à MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS le 21 novembre 2024.

Le maire,
Ketty VARIN

